

**Séance du Conseil municipal du 30 juin 2022**

Date de la convocation du Conseil municipal : 24 juin 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

L'an deux-mille vingt-deux et le trente juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages par dérogation en raison des contraintes sanitaires actuelles, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

**22 Membres présents :**

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	
SEDDAS	KOUZOUPI	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		LECOLLIER	MICHAUX
SOUGH		MANTOUX	DOUCET
BARRAL	PATOUILLARD	RIVET	

**05 Membres absents excusés :**

JASSERAND	GIRIN	HODZIC	BIGAUT
MAITRE			

**04 Pouvoirs :**

JASSERAND	Donne pouvoir à	LECOLLIER
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
BIGAUT	Donne pouvoir à	COVRAT
MAITRE	Donne pouvoir à	DOUCET

**Délibération n° 20220630-4/ 8.4**

**CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION – PLATEAU DE MEGINAND ET SES ABORDS  
ANNEE 2022**

Chantal DORVEAUX, adjointe en charge des Espaces Verts, rappelle au Conseil que par la délibération n° 20210527-6 du 27 mai 2021, le Conseil a approuvé l'engagement dès 2022, de la commune dans le dispositif métropolitain des Projets nature-ENS par la participation de représentants de Marcy l'Etoile à la gouvernance du projet nature-ENS plateau de Meginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier.

Puis par la délibération n° 20220120-3 du 20 janvier 2022, le Conseil a élu Chantal DORVEAUX représentante titulaire de la commune au COPIL du projet nature de l'ENS Meginand et a élu Pascal MANTOUX représentant suppléant.

Aujourd'hui, il convient de formaliser la délégation de gestion du plateau de Méginand et de ses abords, au moyen d'une convention signée par toutes les collectivités membres (Métropole de Lyon, Tassin la Demi-Lune, Saint-Genis les Ollières, Charbonnières-les-Bains et Marcy l'Etoile).

La convention détaille le fonctionnement de la délégation de gestion.

Celle-ci précise que le site du plateau de Méginand et ses abords dépassant le cadre métropolitain, le comité de pilotage intégrera également, pour une meilleure coordination des actions, les représentants des communes de Grézieu-la-Varenne, de Sainte-Consorce, de la Communauté de communes des vallons du Lyonnais et du Département du Rhône.

**Afin de finaliser l'adhésion de la commune de Marcy l'Etoile au dispositif projet nature – ENS projet de plateau de Méginand, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion du plateau de Méginand et de ses abords pour l'année 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**



Le secrétaire de séance,  
**Emmanuel MICHAUX.**